



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Autobus

Question écrite n° 38102

#### Texte de la question

Un certain nombre d'enfants utilisent, notamment en banlieue parisienne, des services d'autobus publics pour se rendre à l'école. Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés créées par les grèves d'autobus, surtout pour les jeunes enfants dont les deux parents travaillent. Ils risquent non seulement d'être privés d'école, mais d'être laissés à eux-mêmes sans garde et sans que les parents puissent être avertis. Elle demande s'il ne conviendrait pas que le ministère de l'éducation nationale s'occupe de ce problème et trouve une solution protégeant l'intérêt des enfants sans cependant interférer avec le droit de grève.

#### Texte de la réponse

Reponse. - décentralisation concernant les transports scolaires, ceux-ci relèvent, selon le cas, soit des départements lorsqu'il s'agit de transports effectués hors du périmètre urbain, soit de l'autorité organisatrice des transports urbains si les élèves utilisent ces derniers à l'intérieur du périmètre urbain. Il résulte donc des dispositions actuellement applicables (circulaire du 10 mai 1984) que les autorités de l'État n'interviennent plus dans la mise en place des services de transports scolaires sauf dans le cadre de leur participation au conseil de l'éducation nationale, institué dans le département, lequel doit être consulté dans ce domaine. Il n'appartient pas au ministre de l'éducation nationale d'intervenir dans l'organisation des transports scolaires, ni d'envisager d'y suppléer en cas de grève des personnels qui assurent ces services. Les chefs d'établissement disposent de responsabilités suffisantes pour prendre, en cas de nécessité, des mesures particulières - modification des horaires, organisation d'études surveillées ou même fermeture temporaire avec information des usagers - pour tenir compte de circonstances exceptionnelles telles que grèves, incidents ou perturbations climatiques.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Boutin Christine](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38102

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1234

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2035